



Premier contrat d'embauche (cdd)

Par **dd4**, le **23/07/2009** à **15:55**

Bonjour, j'ai trouvé un job d'été et je voulais vous demandez si le contrat CDD est normale. Si je pourrai démissionné au cours du premier mois ou suis je obliger de démissionner a la fin du premier mois ?

Merci.

<http://www.infos-du-net.com/forum/282795-28-premier-contrat>

J'arrive pas a mettre les images, ici.

Par **Visiteur**, le **23/07/2009** à **20:48**

bonsoir

votre contrat est un cdd de 3 mois la période d'essai n'est pas de 1 mois mais de 12 jours...

à faire rectifier...

en cdd.. vous ne pouvez pas démissionner...

vous pouvez mettre fin à votre contrat pendant la période d'essai.. passé ce délai vous êtes obligés d'aller jusqu'à la fin du cdd.

Par **dd4**, le **23/07/2009** à **21:22**

A, ok.

L'employeur sait que ce job c'était pour un job d'été donc seulement pour les vacances.
Donc, je ne doit pas le signer ?

Si je souhaite plus travailler au bout des 1 mois, je ne serai pas payer. Donc sa sert a rien que je fait ce job, vue que je peut le faire que pour un mois, pour un salaire de 0€.

Je doit demandé a l'employeur de me faire un contrat avec le CDD fixé a 1mois est une période d'essai a 12 jours ?

Y a t-il une autre solution ?

Merci.